



Feuille d'information de base (FIB)

Plan de capital SmartFlex

But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le «produit»). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit: Plan de capital SmartFlex

Auteur: AXA Vie SA (ci-après «AXA»),
General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthour,
www.axa.ch, tél.: +41 800 809 809

Autorité de surveillance: Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne,
+41 31 327 91 00

Autorisation ou homologation du produit

Les valeurs de règlement ont été approuvées par la FINMA.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Type et caractéristiques:

Contrat d'assurance pouvant être conclu dans le cadre de la prévoyance libre du pilier 3b ou de la prévoyance liée du pilier 3a.

Le «plan de capital SmartFlex» est une assurance-vie constitutive de capital financée par une prime unique, qui associe épargne et placement de prévoyance à une couverture d'assurance en cas de décès (assurance-vie dite mixte). Le processus de placement s'effectue de manière hybride, ce qui signifie que vous supportez le risque de placement sur une partie du placement. Le produit appartient donc à la catégorie des produits d'assurance-vie dits qualifiés.

Processus de placement:

Le processus de placement s'effectue selon vos choix au moyen du capital sécurisé et du capital orienté rendement.

- Le **capital orienté rendement** est investi dans un fonds en actions selon le thème de placement que vous avez choisi. Vous supportez le risque de placement.
- Le **capital sécurisé** est placé avec intérêts. Il se compose du capital sécurisé **fix** (placement fixe) et du capital sécurisé **flex** (placement flexible).

Prestations assurées:

- En **cas de vie** de la personne assurée, c'est-à-dire à l'échéance du contrat, AXA verse un capital égal à l'avoire contractuel actuel (capital sécurisé et capital orienté rendement), au minimum toutefois le capital garanti issu du capital sécurisé selon la police.
- En **cas de décès** de la personne assurée pendant la durée du contrat, AXA verse un capital égal à l'avoire contractuel, au minimum toutefois le capital garanti selon la police.

Durée:

Vous pouvez choisir une durée contractuelle de 10 à 30 ans (dans la prévoyance libre 3b) ou de 7 à 30 ans (dans la prévoyance liée 3a).

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Profil de risque:

Pour le profil de risque, les informations sur la perte maximale et les scénarios de performance du fonds en actions correspondant au thème de placement choisi, nous vous renvoyons à la **feuille d'information de base du fonds en actions concerné**. Celle-ci peut être consultée à l'adresse www.axa.ch ou www.fundinfo.com.

Risques et opportunités de placement:

L'évolution de la valeur du **capital orienté rendement** dépend de la performance du fonds en actions sélectionné. Vous profitez de la hausse des cours des actions mais supportez le risque de perte de valeur. Différentes options vous sont proposées pour la gestion des risques.

La rémunération du **capital sécurisé** dépend, elle aussi, de l'évolution de la valeur des placements sous-jacents. Ici, AXA supporte le risque de placement, le capital sécurisé **fix** étant rémunéré à un taux d'intérêt variable de 0% minimum. Le capital sécurisé **flex** est rémunéré à un taux d'intérêt variable (sans rémunération minimale garantie).

Ainsi, le montant que vous recevrez dépendra essentiellement de l'évolution du marché et de la durée de conservation du produit. Le risque de perte de valeur est plus élevé en cas de courte durée ou de résiliation anticipée du contrat. La **perte maximale** que vous pouvez subir en investissant dans ce produit est la **perte totale du capital orienté rendement avec un rendement théorique de -100%**.

Vous trouverez une **simulation de performance** dans les documents de l'offre et de la proposition.

Que se passe-t-il si AXA n'est pas en mesure de procéder au versement?

AXA est légalement tenue de garantir les prétentions des clientes et des clients découlant des contrats d'assurance-vie dans le cadre de la fortune dite liée (portefeuille collectif). L'avoir contractuel de votre plan de capital SmartFlex y est protégé à hauteur de la valeur actuelle du capital sécurisé et du capital orienté rendement. En cas de faillite d'AXA, vos prétentions contractuelles sont entièrement garanties.

Quels sont les coûts?

Les **coûts** sont représentés ci-après **au moyen d'un exemple type** d'une durée de 10 et de 20 ans pour une femme qui atteint l'âge légal de la retraite à l'échéance du contrat. Le calcul se fonde sur une prime unique annuelle de CHF 60 000 (prime tarifaire sans caractéristiques susceptibles de l'augmenter), avec une part de 50 % dédiée au capital orienté rendement dans le thème d'investissement «Monde» et sans options liées au produit. **Les chiffres sont des estimations et peuvent varier à l'avenir.**

La **réduction du rendement brut** (Reduction in Yield, RIY) montre l'impact des coûts sur le rendement dans le processus de placement. L'effet fiscal positif (pas d'impôt sur les revenus obtenus lorsque l'assurance sert à la prévoyance) n'est pas pris en compte. Les primes pour le risque décès assuré ne sont pas saisies dans la RIY. Leur montant est indiqué à la rubrique «Frais de risque».

Tableau 1 pour l'exemple type: composition des coûts totaux

Durée jusqu'à l'échéance du contrat convenue		10 ans		20 ans	
		3a	3b	3a	3b
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée (frais de conclusion) ¹⁾	0,45 %	0,45 %	0,23 %	0,23 %
	Coûts de sortie du fonds en actions	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction de portefeuille	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
	Autres frais courants (p. ex. frais de fonds et frais administratifs)	0,95 %	0,95 %	0,93 %	0,93 %
Il en découle la réduction de rendement ^{2) 3)} par an:		1,40 %	1,40 %	1,16 %	1,16 %
À cela s'ajoutent les coûts du risque (pour le risque décès) à hauteur de:		CHF 25.92	CHF 1.21	CHF 48.12	CHF 0.41

¹⁾ Répartition sur les trois premières années contractuelles

²⁾ La réduction du rendement varie selon le thème de placement pour une durée contractuelle de 10 ans (et de 20 ans). La réduction du rendement pour le thème de placement «Monde» a été retenue dans cet exemple. Voici les chiffres pour les autres thèmes de placement: «Durabilité» 1,42 % (1,18 %), «Suisse» 1,50 % (1,28 %), «Tendances d'avenir» 1,48 % (1,26 %).

³⁾ La réduction du rendement indiquée ici, ainsi que dans les documents d'offre et de proposition individuels, se fonde sur les valeurs actuelles. Une augmentation des frais annuels de fonds de 0,10 % entraînerait une augmentation de la réduction du rendement de 0,05 % par an.

Tableau 2 pour l'exemple type: coûts totaux (réduction du rendement) pour différentes durées de détention

Scénarios	Résilience du contrat après un an				Résilience du contrat au bout de la moitié de l'échéance				Résilience du contrat à l'échéance prévue			
	10 ans		20 ans		10 ans		20 ans		10 ans		20 ans	
	3a	3b	3a	3b	3a	3b	3a	3b	3a	3b	3a	3b
Réduction de rendement (RIY) par an	2,43 %	2,41 %	2,43 %	2,41 %	1,84 %	1,83 %	1,40 %	1,40 %	1,40 %	1,40 %	1,16 %	1,16 %
Coûts du risque (risque de décès)	CHF 1.50	CHF 1.21	CHF 0.50	CHF 0.41	CHF 9.95	CHF 1.21	CHF 9.92	CHF 0.41	CHF 25.92	CHF 1.21	CHF 48.12	CHF 0.41

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer de l'argent avant l'expiration du contrat?

Droit de révocation:

Vous pouvez révoquer la conclusion de votre contrat dans les 14 jours suivant sa signature.

Rachat / rachat partiel:

Vous pouvez à tout moment résilier de manière anticipée le contrat dans son intégralité au moyen d'un rachat, ou en partie au moyen d'un rachat partiel, et percevoir la valeur de résiliation correspondante sous forme de capital. Un rachat partiel est possible dans la mesure où l'avoir contractuel restant est suffisant. Dans la prévoyance liée 3a, un rachat ou un rachat partiel ne peut être effectué que dans les cas prévus par la loi.

La résiliation anticipée du contrat et le rachat partiel peuvent entraîner des frais à votre charge (voir également le tableau 2). Plus tôt vous résiliez tout ou partie du contrat d'assurance, plus ces frais peuvent être élevés.

En cas de rachat partiel, l'avoir contractuel se réduit d'un prélèvement proportionnel sur le capital sécurisé et sur le capital orienté rendement. La couverture d'assurance est alors réduite en conséquence. Un rachat met fin au contrat et, par conséquent, à la couverture d'assurance.

Dans le cadre de la prévoyance libre 3b, un rachat ou un rachat partiel avant l'âge de 60 ans et/ou après une durée de moins de cinq ans entraîne des désavantages fiscaux.

Comment faire recours?

Vous pouvez adresser vos réclamations à AXA soit par courrier postal à AXA Vie SA, Case postale 300, 8401 Winterthour, soit en ligne via [AXA.ch/feedback](https://www.axa.ch/feedback).

Autres informations utiles

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents thèmes et sur le produit ainsi sur l'imposition dans la documentation sur le produit.

La FIB sert exclusivement à des fins d'information. Les conditions d'assurance applicables ainsi que la proposition et la police du contrat d'assurance individuel sont déterminantes dans tous les cas.

AXA
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthour
AXA Assurances SA

AXA.ch
myAXA.ch (Portail en ligne)